

A 2355

ABCS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 250 000 F
9 AVENUE DU PONT DE TASSET - 74960 MEYTHET
RCS ANNECY B 326 520 152 (65 B 15)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 1993**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide :

* de nommer le CABINET BARBERO ET ASSOCIES, représenté par Monsieur Jacques BARBERO, ayant siège à ANNECY (74000) - 49 Avenue de Genève, aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire ;

* de renouveler Monsieur Yves BROCARD aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant ;

et ce pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en 1999 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président Directeur Général,
G. BEAUD

